

numéro

17

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME

Histoire maritime
Outre-mer
Relations Internationales

*Course, piraterie
et économies littorales*

(XV^e-XXI^e siècle)

I Graziani – 979-10-231-1440-9



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi

La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790 [n° 1]

L'Histoire maritime à l'époque moderne [n° 2-3]

Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle) [n° 4]

La Marine marchande française de 1850 à 2000 [n° 5]

Les Français dans le Pacifique [n° 6]

Les Constructions navales dans l'histoire [n° 7]

Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles [n° 8]

Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge [n° 9]

La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation [n° 10-11]

Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux [n° 12]

La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle [n° 13]

Marine, État et politique [n° 14]

Pêches et pêcherie en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours [n° 15]

La Puissance navale [n° 16]

SÉRIE « BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799)

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart

*Revue d'***HISTOIRE**
MARITIME
n° 17 • 2013/1

**Course, piraterie
et économies littorales
(xv^e-xxi^e siècle)**



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 978-2-84050-921-9

PDF complet – 979-10-231-1437-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1438-6

I Présentation – 979-10-231-1439-3

I Graziani – 979-10-231-1440-9

I Brogini – 979-10-231-1441-6

I Barazzutti – 979-10-231-1442-3

I Hrodej – 979-10-231-1443-0

I Xambo – 979-10-231-1444-7

I Péret – 979-10-231-1445-4

I Aumont – 979-10-231-1446-1

I Corre – 979-10-231-1447-8

I Lafon – 979-10-231-1448-5

I Frécon – 979-10-231-1449-2

I Guiziou & Frontier – 979-10-231-1450-8

I Raflik – 979-10-231-1451-5

I Bellais – 979-10-231-1452-2

II Présentation. Le Mao & Figeac – 979-10-231-1453-9

II Grenet – 979-10-231-1454-6

II Bartolomei – 979-10-231-1455-3

II Zaugg – 979-10-231-1456-0

II Demont – 979-10-231-1457-7

II Gardey – 979-10-231-1458-4

II Martinetti – 979-10-231-1459-1

Varia – 979-10-231-1460-7

Comptes rendus – 979-10-231-1461-4

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois,
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou7

I. DOSSIER

COURSE, PIRATERIE ET ÉCONOMIES LITTORALES (XV^e-XXI^e SIÈCLE)

Course, piraterie et économies littorales (xv^e-xxi^e siècle)

Gilbert Buti et Philippe Hroděj11

« *Come in caza sua...* » :

L'impact des descentes turques sur le littoral corse au cours des xvi^e-xvii^e siècles

Antoine-Marie Graziani23

À l'aube d'une économie marchande : Le rôle de la course à Malte au xvii^e siècle

Anne Brogini37

Pour une histoire économique et sociale de la course zélandaise de 1672 au début de la décennie 1720

Roberto Barazzutti55

Les relations entre la Jamaïque et Saint-Domingue (1655-1700) : échanges, rivalités et déprédations

Philippe Hroděj79

La course barbaresque au cœur des échanges et conflits sur les deux rives de la Méditerranée. L'affaire Villareal, Marseille, 1670-1682

Jean-Baptiste Xambo99

De l'armateur à la fripière :

Le marché des ventes aux enchères à La Rochelle au xviii^e siècle

Jacques Péret121

La guerre de course à Granville et son effet sur l'économie locale (1688-1815)

Michel Aumont139

La poudre, l'encre et l'or : Morlaix, bourse corsaire, et la guerre d'Indépendance

Olivier Corre161

Deux modèles économiques de la course française dans l'Espagne occupée : Almería et Málaga (1810-1812) Jean-Marc Lafon	181
La piraterie sud-est asiatique des années 2000 : une rentabilité à géométrie variable Éric Frécon	199
Piraterie somalienne et littoral somalien : rapport ambigu, paradoxe et développements François Guiziou et Florian Fontrier	215
De la question des liens entre piraterie et terrorisme : le cas du golfe d'Aden Jenny Raflík	233
Lutte contre la piraterie et puissance navale : vers une <i>pax sinica</i> ? Renaud Bellais	249

4

II

LES COLONIES MARCHANDES DANS LES PORTS EUROPÉENS À L'ÉPOQUE MODERNE

Les colonies marchandes étrangères dans les ports européens (c. 1680-c. 1780) Caroline Le Mao et Michel Figeac	269
Institution de la coexistence et pratiques de la différence : le <i>Fondaco dei Turchi</i> de Venise (xvi ^e -xviii ^e siècle) Mathieu Grenet	273
La naturalisation des marchands étrangers à Cadix au xviii ^e siècle Arnaud Bartolomei	303
Entre diplomatie et pratiques judiciaires : La condition des étrangers sous l'Ancien Régime napolitain Roberto Zaugg	321
Cosmopolitisme marchand et frontières politiques à et autour de Hambourg (fin xvii ^e -début xviii ^e siècle) Vincent Demont	335
Les colonies marchandes étrangères à Bordeaux au xviii ^e siècle Philippe Gardey	349
Les négociants étrangers de La Rochelle au xviii ^e siècle Brice Martinetti	375

III
VARIA

- Le rôle des consignataires dans le marché de la morue à Bordeaux :
l'exemple de la maison Gaston Monier (1889-1920)
Bernard Cassagne397

IV
COMPTES RENDUS

- Mickaël Augeron, John de Bry et Annick Notter (dir.), *Floride, un rêve français (1562-1565)*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 2012, 159 p..... 429
- Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique*, t. 2, *Fidélités, racines et mémoires*, préf. Jean-Pierre Poussou, Paris, Les Indes savantes, 2012, 516 p.431
- Philippe Beaujard, *Les Mondes de l'océan Indien*, Paris, Armand Colin, 2012 ; t. 1, *De la formation de l'État au premier système monde afro-eurasien, IV^e millénaire av. J.-C.-VI^e siècle apr. J.-C.*, 623 p. ; t. 2, *L'océan Indien au cœur des globalisations des anciens mondes, VI^e-XV^e siècle*, 798 p..... 433
- Emmanuelle Charpentier, *Le Peuple du rivage : le littoral nord de la Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2013, 404 p. 436
- Marguerite Figeac-Monthus et Christophe Lastécouères (dir.), *Territoires de l'illicite : ports et îles, de la fraude au contrôle (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2012, 400 p. 438
- Jean-Marie Kowalski, *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La terre vue de la mer*, Paris, Picard, 2012, 256 p.441
- Jean-Philippe Priotti et Guy Saupin, *Le Commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoce et ports (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008, 338 p. 443
- Gregory Stevens Cox, *The Guernesev Merchants and their World in the Georgian Era*, Guernesev, The Toucan Press, 2009, 235 p. et xx pl. 446
- L. M. Cullen, *Economy Trade and Irish Merchants at Home and Abroad 1600-1988*, Dublin, Four Courts Press, 2012, 320 p. 448
- Amaia Bilbao Acedos, *The Irish Community in the Basque Country, c. 1700-1800*, Dublin, Geography Publications, 2003, 114 p.451
- William Coxe, *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique (1781)*, rééd. [Whitefish], Kessinger Legacy Reprints, 2010, 342 p..... 453
- Morgan Le Dez, *Pétrole en Seine (1861-1940). Du négoce transatlantique au cœur du raffinage français*, Bruxelles, PIE/Peter Lang, 2012, 430 p. 453
- Jacques Péret, *Les Corsaires de l'Atlantique. De Louis XIV à Napoléon*, La Crèche, Geste Éditions, 2012, 330 p..... 456

I. DOSSIER

**Course, piraterie et économies littorales
(xv^e-xxi^e siècle)**

« COME IN CAZA SUA... » :
L'IMPACT DES DESCENTES TURQUES SUR LE
LITTORAL CORSE AU COURS DES XVI^e-XVII^e SIÈCLES

Antoine-Marie Graziani
Professeur à l'université de Corse

Tout au long du XVI^e siècle, l'île de Corse a été confrontée à la course barbaresque. Le constat a été réalisé depuis longtemps : « les destructions sont importantes, certains villages sont abandonnés, des milliers de Corses sont raziés et transportés dans les bagnes nord-africains, le traumatisme est considérable et durable », écrivions-nous déjà il y a une dizaine d'années¹. Mais il ne faut pas s'y tromper, si l'on excepte les quelques années de guerre au milieu du XVI^e siècle, et quelques épisodes comme celui de la « croisière » d'Hassan Veneziano en 1583, la Corse ne connaît pas au cours des XVI^e-XVII^e siècles de descente turque engageant des flottes entières et, globalement, si l'on excepte un épisode dramatique comme celui de la prise de l'Algajola en 1643, la pression turque diminue après 1620². D'ailleurs, d'une manière générale, on a noté l'absence de volonté affichée par les Turcs de s'établir dans les trois grandes îles de la Méditerranée occidentale, la Sicile, la Sardaigne et la Corse. La course barbaresque prend plutôt la forme d'un pillage effectué par de petites escadres, d'un harcèlement incessant plutôt que d'une guerre³.

Il est donc difficile de quantifier les dégâts occasionnés par la course. Les rares essais effectués ont consisté soit à reprendre la liste des villages abandonnés, proposée par le chroniqueur Anton Pietro Filippini, soit à essayer de cartographier les principales descentes turques. En réalité, ce genre de travail est peu efficace : la liste de Filippini est, on va le voir, très peu convaincante ;

- 1 Antoine-Marie Graziani, « Les ouvrages de défense en Corse contre les Turcs (1530-1650) », dans Michel Vergé-Franceschi et Antoine-Marie Graziani (dir.), *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, Paris/Ajaccio, PUPS/Piazzola, 2000, p. 73.
- 2 L'annonce de la venue d'une flotte barbaresque en 1666 est à l'origine de la constitution de petits dépôts d'armes pour y faire face militairement. Notons que c'est aussi la pression turque qui est à l'origine de la création dans toutes les communautés insulaires de milices communales, qui furent plus tard employées pour combattre le banditisme : d'où des titres de capitaine, *alfiere*, lieutenant, sergent.
- 3 Antoine-Marie Graziani, « La menace barbaresque en Corse et la construction d'un système de défense, 1510-1610 », *Revue d'histoire maritime*, n° 2-3, 2001, p. 142.

par ailleurs, une véritable cartographie nécessiterait la lecture de plusieurs milliers de pages de correspondance des officiers génois dans l'île. Surtout, ces constructions échouent à rendre compte de l'impact réel de ces descentes et de ces razzias sur l'économie insulaire, tant d'un point de vue général que d'un point de vue micro-régional. Les obligations de construction d'édifices de défense ont été par ailleurs à l'origine d'une politique d'inféodations et de concessions de terres coûteuse sur le plan économique et social, et des continuelles augmentations d'impôts qu'a connues l'île entre les guerres du XVI^e siècle et les révolutions du XVIII^e.

UNE ILLUSION : LA LISTE DES VILLAGES ABANDONNÉS DE FILIPPINI

24

Le chroniqueur Anton Pietro Filippini liste ainsi au milieu des années 1590 « les villages que leurs habitants, par crainte des infidèles, ont abandonné » : Frasso, Zizoli, Coti, Bisinao, Orgiacana, Ortolo, Freto, Pruno, Castello del Castellare, Arbellara, Riscia, Lentisco, lo Corbo, lo Poggio, le Palude, la Rossa, Bilia, Orao, Brezza, Castello di Zavazilla, Tignolesca, San Damiano, Sartène, Casa Corbolaccia, Aracciani, Oreggia, Bisè, Sia, Campo, Luzzipeo, Foce, Leciola, Calcinaggio, Maracchio, Chiomi, Filosorma, Ruvalè, Salogna, Paomia, Ravana, Revinda, lo Campo, San Giusto, San Marcello, lo Santo, Monti Rossi, la Piana, Talza, Paccionitoli, Pietra, Villanova, la Case Soprane, Pozzo di Borgo, Ota, le Spilonche, Porrugiola, Stantelli, Marianda, Chicchieto, la Corbara dans la *pieve* d'Orto, Serra dans celle de Marana, et beaucoup d'autres⁴. Aux XIX^e et XX^e siècles, les historiens ont soit repris cette liste, soit en ont extrait quelques éléments pour exprimer le coût humain des razzias. En réalité, Filippini, dont nous avons montré ailleurs qu'il présente une « histoire de la Corse vue de Vescovato », ignore pratiquement tout des lieux qu'il cite et qui se trouvent pratiquement tous placés dans un grand Sud-Ouest de l'île, à l'opposé de la partie de la Corse qu'il connaît⁵. Pour autant qu'il ait convenablement nommé les lieux et qu'on puisse correctement les placer, nous pouvons identifier dans sa liste trois grandes zones.

La première correspondrait aux *pievi* de Sartène et de Bisughjè (Bisogene), dans le sud de l'île. La liste que présente Filippini (Tignolesca, San Damiano, Sartène, Casa Corbolaccia, Aracciani, Bilia, Orao, Ortolo) correspond à peu près à celle levée par monseigneur Giustiniani vers 1530 dans sa *Description de la Corse* pour

4 Anton Pietro Filippini, *Chronique de la Corse, 1560-1594*, intr., trad., notes et index d'Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, Alain Piazzola, 1995, t. II, p. 401-403.

5 Il agit comme Agostino Giustiniani qui s'est sans doute rendu dans le sud de l'île mais qui, pour certaines *pievi* du sud, se contente de reproduire la liste levée par les percepteurs.

la *pieve* de Sartène⁶. Or, dans la réalité, la disparition de la plupart de ces lieux est certes consécutive aux trois descentes turques effectuées en 1531, puis à celles de Dragut en 1545 et 1549, mais surtout à la décision prise par les commissaires de Saint-Georges, Accelino Spinola et Pietro de Vivaldo, de bâtir la cité de Sartène en enfermant une partie déjà bâtie entre les murs, tout en détruisant jusqu'aux fondations les maisons des anciens villages voisins pour empêcher les Turcs de venir s'y abriter⁷. La liste ainsi créée n'a pas de sens, sauf à considérer que les populations des différents villages de la *pieve* de Sartène ayant fini par s'installer dans la nouvelle cité, prise par Hassan Veneziano en 1583, ont finalement été raziées...

Cette méconnaissance du sud de l'île, qui correspond à un clivage d'ordre politique et culturel traditionnel⁸, apparaît on ne peut plus clairement dans le second secteur où Filippini décrit le contrefort occidental du Niolo, depuis Piana jusqu'à Calvi : Sia, Campo, Luzzipeo, Foce, Leciola, Calcinaggio, Maracchio, Chiomi, Filosorma, Ruvale, Salogna, Paomia, Ravana, Revinda, lo Campo, San Giusto, San Marcello, lo Santo, Monti Rossi, la Piana, Ota. Il s'agit la plupart du temps de logements d'estive pour le pacage plutôt que d'habitats durables. Sia, qui est une *pieve* et non un village, se réduit dans la description de monseigneur Giustiniani à la seule communauté d'Ota. Elle a été dévastée à plusieurs reprises au cours des guerres des Cinarchesi. En 1460, le capitaine génois Antone Spinola vient dans la *pieve* de Sia brûler les maisons et dévaster les propriétés des habitants. La plupart d'entre eux se retirent sur Calvi⁹. La région est à nouveau dévastée au cours des guerres de Giovan Paolo de Leca, en 1487 et 1488-1489, notamment par le commissaire génois Ambroggio de Negri¹⁰. Régulièrement,

6 Agostino Giustiniani, *Description de la Corse*, préf., notes et trad. d'Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, Alain Piazzola, 1993, p. 222-225 : « La dernière *pieve* qui appartienne à l'évêché d'Ajaccio, est la *pieve* de Sartène, qui contient les villages suivants : Sartène, Bisogène, Ortolo, Bilia, Tignolesa, Casa Corbolaccia, aujourd'hui San Damiano, Tivolagio, le Solalle, Aracciani ».

7 Archivio di Stato de Gênes (désormais ASG), Banco di San Giorgio (désormais BSG), Cancellieri di San Giorgio (désormais CSG), liasse 1675, 14 et 19 avril 1550, lettres d'Accelino Spinola et Pietro de Vivaldo à l'Office de Saint-Georges. Voir notamment la protestation des habitants d'Aracciani.

8 Antoine-Marie Graziani, *La Corse génoise. Économie, société, culture, époque moderne, 1453-1768*, Ajaccio, Alain Piazzola, 1997, p. 93-96.

9 ASG, BSG, Primi Cancellieri di San Giorgio, liasse 38, pièces 386-387, s.d. [après 1483], témoignage de Mannone de Curzo : « *Quando lo magnifico don Anthonio Spinola capitano di Vostre Serenissime bruco la valle de Sia in la quale io et mei nepoti haviamo le case et possessiopne et tutti nostri bene... Fossimo constrecti a redursi in Calvi...* ».

10 Voir la lettre des habitants de la *pieve* de Pagomia (Paomia) du 26 décembre 1497 (ASG, BSG, Primi Cancellieri di San Giorgio, liasse 40). Voir surtout ASG, BSG, Primi Cancellieri di San Giorgio, liasse 37, 17 juin 1489, lettre d'Ambroggio de Negri à l'Office de Saint-Georges : « *Abbiamo dessabitato tucta la pieve de Sia, et dacto tucti li quasti et cosi Chiomi et Filasorma et Leciola et li populi sono tucti habitati in Balagna et in quelle parte etiam dessabitato la pieve de Sevenentro et de Sornoinu et cosi ancora la pieve de Curtio [Curzo ?]* » (repris dans Anton Pietro Filippini, *Chronique...*, éd. cit., t. II, p. 401, n. 53).

les visiteurs annoncent que les villages qui forment cette *pieve* dans sa partie extérieure sont en ruine ou abandonnés, et régulièrement tout prouve qu'on y trouve toujours des habitants, des bergers le plus souvent, qui vont et viennent depuis la montagne voisine. Salogna, Ravana, Revinda, lo Campo, San Giusto, San Marcello, lo Santo, Monti Rossi, la Piana forment, dans le détail, la *pieve* de Salogna décrite vers 1530 par monseigneur Giustiniani. L'ensemble correspond à peu près à l'actuelle communauté de Piana, laquelle ne paraît pas avoir totalement disparu au cours de cette période. Chiomi et Filosorma ne sont pas le nom de communautés mais celles de *pievi* « désertifiées » de la région de Calvi, habitées en réalité pour des périodes plus ou moins longues par des bergers, puisque « bonnes pour semer du blé et pour faire paître toutes sortes de bétails », selon une description des *pievi* de Filosorma et de Sia datée du début du XVII^e siècle. La *pieve* de Filosorma, telle qu'elle est décrite alors, partage une partie des villages qui font partie ailleurs de la description du Sia¹¹. Aux affirmations des concessionnaires ou des candidats à l'inféodation de ce type de territoires, répondent les habitants des différents villages justement présentés comme abandonnés : ainsi en 1551-1552, le noble Giovan Agostino de Franchi affirme que toutes les terres de la juridiction de Sia dont il réclame l'inféodation sont abandonnées depuis nombre d'années¹², alors qu'un Pietro Polo d'Ota fait savoir au contraire que les habitants de l'endroit « n'ont jamais manqué de jouir de tous leurs terrains¹³ ». Ce qui n'empêche pas la zone de subir d'importantes ponctions par les Turcs, comme le montrent les attaques dirigées contre Paomia¹⁴, Galeria ou Luzzipto¹⁵. Si les raisons de la désertification sont plurielles, la part des guerres *cinarchesi* reste considérable dans ce bilan.

11 ASG, fonds Corsica, liasse 538, s.d. [1610-1611], repris dans Agostino Giustiniani, *Description de la Corse*, éd. cit., p. LIII, n. 27.

12 ASG, BSG, CSG, liasse 231, 1551, requête de Giovan Agostino de Franchi à l'Office de Saint-Georges : « *Tutte le terre della jurisditione de Sia le quale sono habandonate da tant'annii in qua inculti et agreste...* ».

13 ASG, BSG, CSG, liasse 234, 12 avril 1552, requête de Pietro Polo d'Ota : « *No' però mai anno mancato di godere... tutti li loro terreni e possitione...* ».

14 Sur l'attaque de Paomia en juin 1537, voir la requête de Giovan Bonetto de Paomia (ASG, BSG, CSG, liasse 54 B). Sur celle de l'été 1539 voir ASG, BSG, CSG, liasse 189 (cf. Marc'Antonio Ceccaldi, *Histoire de la Corse, 1464-1560*, intr., trad. et notes d'Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, Alain Piazzola, 2006, p. 241, n. 72). La zone de Paomia, totalement abandonnée par ses habitants, est décrite dans un document vers 1620 (Archivio Storico del Comune di Genova, ms. 105 B2-4), qui précède la tentative d'inféodation (à Gioffredo Marini, voir ASG, fonds Corsica, liasse 1471/11). Voir aussi la concession en emphytéose perpétuelle en 1642 (liasse 1471/26) et surtout l'installation de la colonie grecque (liasses 933-935).

15 Plus qu'un habitat permanent, le lieu apparaît plutôt comme un endroit où des habitants des communautés environnantes viennent travailler la terre (ASG, BSG, CSG, liasse 643, avec un dessin montrant les terrains de l'Osipeo [Luzzipto]) abandonnée par les habitants et désormais cultivée par les habitants de Calenzana en 1699 avec un petit habitat groupé (repris dans Anna Maria Salone et Fausto Amalberti, *La Corse, images et cartographie*, trad. Antoine-Marie Graziani, Ajaccio, Alain Piazzola, 1992, p. 195-196, n° 428).

On peut situer la troisième zone aux environs d'Ajaccio (Frasso, Zizoli, Coti, Pietra, Villanova, le Case Soprane, Pozzo di Borgo). Les quatre derniers villages de cette liste se trouvent sur le territoire de la *capella* de Santo Fele de Villanova et les trois premiers se trouvent sur la rive sud. En réalité, Frasso, un petit village installé à côté de la tour de l'évêque, est détruit en 1564. La population de Zizoli est razzinée par les Turcs en septembre 1560¹⁶ et Coti est abandonnée dans les années 1530 du fait des descentes turques. Ses habitants se répartissent dans les *pievi* de Cauro et d'Ornano et à Ajaccio, après avoir partagé les biens, selon le témoignage du piévan d'Appieto, Piero de Coti, en 1587¹⁷. Quant aux villages aujourd'hui situés sur la communauté de Villanova, ils apparaissent sur un plan de 1730 au moment d'une tentative de concession réalisée au profit de colons grecs. En réalité, ils furent victimes de la double pression des Turcs – voir l'attaque de Villanova en 1540 et de Pozzo di Borgo en 1573 – et de l'armée génoise, qui s'empara de Pozzo di Borgo au cours de la guerre de Sampiero (1564-1569)¹⁸.

Restent les deux villages du nord de l'île décrits par Filippini : la Corbara dans la *pieve* d'Orto, et Serra dans celle de Marana. Or ni Corbara (ou Corbaghja), déserté au lendemain des guerres de Corse, ni Serra, l'ancienne Scolca, n'ont été abandonnés du fait des descentes turques¹⁹. On le comprend bien, cette présentation, souvent citée mais non discutée, se révèle assez peu éclairante sur les dégâts effectifs de la course barbaresque. Tout d'abord, comme l'a montré John Day pour la Sardaigne à la fin du Moyen Âge, il convient de ne pas réduire les raisons de l'abandon des villages à un ou deux phénomènes mais, au contraire, d'envisager les phénomènes dans leur totalité. Mais là où la présentation de Filippini est particulièrement blâmable, c'est qu'elle laisse à penser que ces régions, en réalité très faibles démographiquement, auraient été les plus touchées par les descentes turques ; il n'en est rien. En réalité le Nord-Est, c'est-à-dire la partie la plus peuplée de l'île, a subi autant de dégâts, sinon plus,

16 ASG, BSG, CSG, liasse 306, 7-14 septembre 1560, lettre de Gasparo Cattaneo dell'Oliva à l'Office de Saint-Georges : « *Ne scrive anche detto luocotenente che le diece fuste erano in quel luoco haviano preso Zisoli terra vicina ad Aggiazzo miglia sei et preso doe torre che vi erano tutti li habitanti escluso alcuni che erano a loro possessioni...* ».

17 ASG, BSG, CSG, fonds Corsica, liasse 523, s.d. [1587] : « *Il locho di Coti era habitato appresso alla marina... furno molte volte asaliti da Turchi... alla fine furno costretti avadonare con molto lor dolore et magior danno tutti li soi antique case, vignie, horti et altri loro terreni et beni stabili che sono circha cinquanta anni et andorno ad abitare secondo le loro parentie che in Ornano, che in Cauro et in Agiaccio dove ancora hogi habitano...* ».

18 Voir la lettre du commissaire d'Ajaccio au Sérénissime Sénat du 20 septembre 1564 (repris dans Anton Pietro Filippini, *Chronique...*, éd. cit., p. 188-189, n. 56).

19 Corbara, la Vetrice et Belgodere, dans la *pieve* d'Orto, sont abandonnés au lendemain des guerres de Corse. Plusieurs habitants de Bastia du milieu du XVI^e siècle s'appellent Corbara ou da Corbara. Sur Serra, abandonnée durant le Moyen Âge, voir les archives départementales de la Haute-Corse, Série O, biens communaux de Borgo et de Scolca.

que le reste de l'île, ce qui est naturel puisque les bénéfices susceptibles d'y être réalisés étaient nécessairement plus importants qu'ailleurs.

28 En premier lieu, la partie la plus ouverte de l'île, le cap Corse, est victime sur l'eau avant même de l'être sur terre, selon le témoignage de monseigneur Agostino Giustiniani, vers 1530 : « Ils ont perdu, au cours des six dernières années, plus de quatre-vingts navires et reçu de grands préjudices du fait des Turcs²⁰ ». Les habitants de la seigneurie De Mari du cap Corse, comme ceux de la seigneurie Gentile de Brando et de la *pieve* de Lota, pratiquent une quasi-monoculture de la vigne et vont vendre leur vin dans les Maremmes romaine et toscane, et à Rome même. Leur vin réputé apparaît dans les registres des *Gabelle* de Rome²¹ et parmi les achats des papes et de la Chambre apostolique²². Cette situation fait d'eux des patrons-transporteurs viticulteurs. Et la présence des Turcs dans le canal de Corse est d'autant plus dangereuse pour eux qu'ils réalisent aussi une grande partie du négoce avec la Ligurie et avec l'île d'Elbe, où la Corse trouve le minerai de fer nécessaire à la bonne marche de ses usines, toutes placées au sud de Bastia. Toutefois, là encore monseigneur Giustiniani rectifie les choses : c'est l'addition des descentes turques, mais aussi la famine qui a accompagné la peste dans les années 1525-1527, qui explique l'abandon, « surtout par les plus pauvres », de la culture de leurs vignes, « qui étaient leur œil droit, parce que qui *non manducat, non laborat*. Et à cause des Turcs et des famines, on peut dire que les Capcorsins ont perdu et la mer et la terre ; ce qu'il faut beaucoup regretter, car s'ils pouvaient au moins naviguer, ils y pourraient, en hommes industriels, d'une quelconque façon ». Ce point de vue est partagé d'ailleurs par le gouverneur Pietro Giovanni Salvago qui écrit, en novembre 1529, que les « Infidèles ont détruit tout le Cap Corse », obligeant les Capcorsins à racheter les habitants capturés. Les Turcs sont maîtres de la portion de l'île où se fait la plus grande partie du commerce, et particulièrement du port le plus sûr de l'île, le golfe de Saint-Florent où, selon le gouverneur, les Turcs sont « comme s'ils étaient chez eux » (« *come in caza sua*²³ »).

Autre zone largement victime des descentes turques, la Balagne : pratiquement toutes les communautés de la Balagne centrale et côtière sont attaquées à plusieurs reprises au cours du XVI^e siècle. En 1589, Marcantonio de Monticello, qui demande l'autorisation de bâtir une tour dans son village pour la défense des

20 Agostino Giustiniani, *Description de la Corse*, éd. cit., p. 44-45.

21 Archivio di Stato de Rome, Camerale III, Gabelle, liasse 868, 1542, livre de Giulio et Alessandro Placidi nobles de Sienne (*Gabelle* romaines et ancrages du port de Civitavecchia).

22 Archivio di Stato de Rome, Camerale I, Spese minute del Palazzo, registre n°1469, f. 96, 1454 ; registre n° 1470, f. 15 v°, 1455 ; registre n° 1478, f. xxiii r°, etc.

23 ASG, BSG, CSG, liasse 36, 2 novembre 1529, lettre du gouverneur de la Corse à l'Office de Saint-Georges.

populations, fait état de cinq attaques antérieures sur sa communauté²⁴. Palasca est attaquée en 1539 et en 1551, Lumio en 1540 par Dragut et en 1543 par Acha Raïs, Urtaca en 1543, Santa Reparata en 1549. Lors de l'assaut mené contre Belgodere, les habitants de la communauté font savoir que si l'État n'intervient pas pour empêcher les descentes turques, ils se retireront plus à l'intérieur de l'île. L'ingénieur Geronimo de Levanto, surnommé le Levantino, organise la fortification des villages de Monticello et Santa Reparata à la fin de la décennie 1540. En Balagne, les tours sont construites au cours de la décennie 1570 à la suite d'un effort financier local.

L'impact est moindre sur la partie la plus peuplée de l'île, c'est-à-dire la Castagniccia. Le nombre plus important d'habitants, les difficultés d'atterrissage, l'éloignement des lieux habités offrent à cette région une protection et il faut des événements importants, comme le passage d'une partie de la flotte de Barberousse dans la *pieve*²⁵ de Moriani le 5 octobre 1544, pour que cet ensemble puisse être réellement entamé : 187 personnes sont réduites en esclavage, auxquelles il faut ajouter les morts et les blessés²⁶. On relève d'autres attaques sporadiques, contre Prignani en Tavagna en 1541²⁷, et surtout celle de Mammi Corso contre Vescovato en 1560, qui se solde par un échec²⁸.

Le nombre des Corses parmi les reniés d'Alger est sans doute important, même si le chiffre que donne un rapport espagnol de 1568 cité par Fernand Braudel²⁹, 6 000 hommes, paraît surestimé. C'est parmi eux que se recrutent les renégats corses que met en scène le déserteur ligure Agostino Restano de Sestri, capturé en Corse près de l'Algajola en 1564³⁰, et que l'on rencontre notamment

24 Archives départementales de la Corse du Sud (désormais AD Corse du Sud), 1 FG 123, 20 avril 1589.

25 La *pieve* est l'élément de base du maillage large de l'espace corse avant la naissance des communautés. La *pieve* est à l'origine l'église principale, située au centre de chaque bassin fluvial de quelque importance, correspondant soit à une vallée bien individualisée, soit à la partie haute, centrale ou basse d'une vallée, soit à plusieurs vallées courtes convergentes. Cette situation centrale est liée à l'ensemble de ses fonctions. Elle est la *plebs animalis* des premiers textes, la seule qui dispose d'un baptistère ou d'une cuve baptismale à l'intérieur de la nef. Elle est aussi le cimetière de la communauté. Par extension, le terme désigne les districts environnant ces premières églises, ou un habitat proche. Mais, très tôt, et de toutes façons à partir de la période pisane, date vraisemblable de l'institution systématique des *pievi* en Corse, le terme a pris une connotation sociale, tout à la fois fiscale, judiciaire et administrative, donc politique. Progressivement aussi, les fonctions religieuse et politique se sont séparées au point que monseigneur Giustiniani peut écrire qu'elles ne coïncident plus dans grand nombre de cas (Agostino Giustiniani, *Description de la Corse*, éd. cit., p. XLV-XLVI).

26 Antoine-Marie Graziani, « La menace barbaresque... », art. cit., p. 148.

27 ASG, BSG, CSG, liasse 215, 1546, requête de Pentolacio de Prignani à l'Office de Saint-Georges.

28 Anton Pietro Filippini, *Chronique...*, éd. cit., t. 1, p. 54-56.

29 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1979, t. 1, p. 145.

30 Giorgio Fedozzi, *La pirateria in Liguria: I corsari turchi e barbareschi*, Imperia, Dominici, 1988, p. 73-75.

lors des razzias effectuées en Corse du Sud par Mammi Corso, un Capcorsin du nom de Filippo de Pino³¹, par exemple, comme ce Virgilio de Grosseto, pendu à Ajaccio en 1588 après sa capture par les galères génoises lors de l'affaire des sept galiotes³². Mais à cette ponction s'en ajoutent bien d'autres, et les raisons de l'émigration insulaire au cours de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne sont là encore multiples³³, à commencer bien entendu par l'émigration militaire ou celle liée au banditisme³⁴.

Il nous faut donc nuancer le propos déjà très mesuré de Fernand Ettori : « Dans la mesure, difficile à déterminer, écrivait celui-ci, où les siècles précédents avaient commencé la culture des plaines, les années 1500 marquent une régression des cultures et un repli des populations dans les montagnes³⁵ ». Si, de manière évidente, certaines zones faiblement peuplées et aisément accessibles ont pu être abandonnées au cours de cette période, à l'échelle de l'île le mouvement est loin d'être aussi général que certains ont pu le penser.

30

CONCESSIONS ET INFÉODATIONS

Dès 1512, on trouve un premier contrat de concession, conclu entre l'Office de Saint-Georges³⁶ et Agostino Salvago pour la zone de Sia et Girolata. Il s'agit d'une zone désertifiée tant par les guerres des *Cinarchesi* à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle que par les invasions turques à partir de 1500. Il est exigé du concessionnaire l'érection de tours, une mise en culture et un

31 Il est un des principaux protagonistes « turcs » de la *Chronique* de Filippini (voir Anton Pietro Filippini, *Chronique...*, éd. cit., t. I, p. 20, 50-52, 54, 74-75 et 81, et t. II, p. 402, 403, 407 et 556). Il meurt en 1585 (ASG, SG, fonds Corsica, liasse 521, 20 janvier 1585, lettre du commissaire de Calvi au Sérénissime Sénat).

32 Virgilio de Grosseto, *uomo cattivo e scellerato*, est capturé au moment de l'action de deux galères de la République sous les ordres de Francesco Stefani contre sept galiotes turques du côté de Solenzara, et pendu sur ordre du commissaire d'Ajaccio en février 1588 (ASG, SG, fonds Corsica, liasse 523, 10 février 1588, lettre du commissaire d'Ajaccio au Sérénissime Sénat, repris dans Anton Pietro Filippini, *Chronique...*, éd. cit., t. II, p. 413).

33 Antoine-Marie Graziani, « L'émigration corse en Italie centrale au Moyen Âge et à l'époque moderne », *Ricerche Storiche*, XLIII/1, janvier-avril 2012, p. 5-19.

34 Sur cette dernière émigration, voir l'exemple donné pour Zicavo par Antoine-Marie Graziani, « L'image de l'enfant dans les registres de *taglie* de la Corse (xvii^e-xviii^e siècle) », dans Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero et Catherine Rollet (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, PUPS, 2003, p. 714.

35 Fernand Ettori, « Inféodation et mise en culture des plaines corses aux xvi^e et xvii^e siècles », dans *Études corses*, n° 6, nouv. série, 2^e trimestre 1955, p. 48.

36 Créée sous le gouvernement français de Boucicaut pour Charles VI, la Casa puis Banco di San Giorgio est à l'origine un organisme financier institué pour régulariser la dette publique et défendre les intérêts de ceux qui ont engagé leurs capitaux dans les différentes *Compere* auxquelles il se substitue. Les postes clefs du Banco sont tous occupés par des membres de la classe dirigeante de la République. Autour de 1450, Gênes donne différents territoires, dont la Corse de 1453 à 1464 et de 1483 à 1562, à gérer à Saint-Georges : voir Antoine-Marie Graziani, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard, 2009, p. 247-249.

cens limité³⁷. Dans ce cas, l'administration de l'Office qui ne veut pas payer la construction de ces édifices de défense et ne dispose pas de communautés susceptibles de s'engager financièrement fait appel à un entrepreneur privé. Ce dernier travaille sans avoir l'assurance de réaliser une opération lucrative.

Les années 1530 marquent dans ce domaine une évolution sensible. Les incursions turques deviennent si nombreuses qu'elles obligent l'Office à revoir complètement sa politique de défense. À plusieurs reprises, il envoie dans l'île des commissaires extraordinaires, chargés de juger des endroits où l'on construira les tours³⁸. Comme en 1637, au moment de la tentative de mise en valeur de l'île, l'opération est financée par une augmentation des droits payés sur le sel : ce sont donc les habitants qui sont mis à contribution pour financer leur sécurité. Les sommes dégagées permettent d'avancer les sommes nécessaires à la construction de fortifications, tant à des entrepreneurs privés qu'à des communautés. Mais, si dès 1532 des terres sont concédées dans la *pieve* de Verde à Giuliano de Fornari, c'est la crise céréalière qui touche la Méditerranée en 1539 qui pousse l'Office à inféoder une bonne partie des terres basses de l'île. De fait, au cours de la décennie suivante, l'Office passe des contrats en faveur de concessionnaires le plus souvent regroupés en sociétés, voire en sociétés *a carati*, avec un grand nombre de participants – jusqu'à 350 pour la société Lercari-Imperiale de Figari. Notons toutefois que si les concessionnaires s'engagent à ensemercer une certaine étendue du domaine concédé, le non-respect de la clause de construction d'édifices de défense est la seule qui puisse entraîner l'annulation du contrat³⁹.

En 1563, puis en 1587, deux lois créent un nouveau régime de concessions. La nouveauté tient dans un événement considérable qui a marqué l'histoire de la course dans l'île : la prise de Sartène en 1583 par la flotte du roi d'Alger, Hassan Veneziano, composée de 22 navires et de plus de 2 000 hommes en armes, et qui correspond à ce que Fernand Braudel appelle « la seconde et toujours prodigieuse fortune d'Alger⁴⁰ ». Si beaucoup de projets sont proposés au sénat génois, seule une inféodation suit immédiatement l'édit d'avril 1587, celle de Filippo da Passano, datée de 1588 à Porto-Vecchio. La carte que l'on peut dessiner à partir des zones concédées ou inféodées et de celles où des concessions ont été proposées, correspond *grosso modo* à ce que l'on pourrait appeler les zones

37 Antoine-Marie Graziani, « "Domaines coloniaux", industrie sécuritaire et système fiscal en Corse », dans *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 103, 1991/2, p. 475.

38 Antoine-Marie Graziani, *Les Tours littorales*, Ajaccio, A. Piazzola, 1992, p. 12.

39 Rosario Russo, « La politica agraria dell'Officio di San Giorgio in Corsica (1490-1553) », *Rivista Storica Italiana*, 1934/4 et 1935/1.

40 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen...*, op. cit., t. II, p. 205.

basses de l'île⁴¹ – des régions généralement non réclamées par les populations parce que fortement impaludées, ou des zones de dépaissance : les Agriates, la région de Luzzipto, le Marsulinu, Galeria, le Sia, la région de Coti et la plaine du Taravo, la *pieve* de Vigiani, la vallée de l'Ortolo, Figari et sa région, la région de Porto-Vecchio, la plaine d'Aleria. Mais il ne faut pas croire que ces inféodations et ces concessions aient été aisément acceptées par les populations insulaires, qui s'estimèrent même lésées, particulièrement lorsque les contrats de construction d'édifices de défense ne débouchèrent pas rapidement sur l'élévation d'une tour, ou lorsque les tours ne furent pas correctement entretenues. Mais en réalité les réticences les plus marquées contre ces inféodations/concessions apparaissent au sein des gouvernements génois successifs : l'Office de Saint-Georges dénonce les contrats passés dans les années 1540 par l'entremise des commissaires chargés de la récupération de l'île, Andrea Imperiale et Pelegro Giustiniani, au lendemain du Cateau-Cambrésis, en 1559 ; la peur de voir les Corses se rebeller contre cette nouvelle situation mais aussi la crainte que les nouveaux feudataires ne créent des désordres dans l'île dissuada le sénat de Gênes de mettre en place le programme prévu. De nouvelles concessions furent actées mais l'idée d'inféoder des parties de l'île, notamment en créant des seigneurs-justiciers, fut abandonnée, d'autant plus que, comme le notèrent des opposants dans les années 1640, toute proposition d'inféodation entraînait une diminution des revenus de l'État et une plus faible attraction pour les postes d'officiers, dissuadant les meilleurs éléments – dont le revenu était en grande partie lié aux actes judiciaires – de se rendre dans l'île⁴².

En fait, les concessions et inféodations apparaissent le plus souvent lorsque les populations insulaires ne sont pas en mesure de payer leurs défenses, et particulièrement lorsque la construction de tours s'effectue loin de leurs centres d'intérêt premiers. D'autres solutions sont d'ailleurs expérimentées par l'Office de Saint-Georges puis, lors du passage de l'île à l'État génois en 1562, par le *Magistrato* chargé de la construction des tours et par le *Magistrato di Corsica* qui se substitue à lui en 1580⁴³. L'une des solutions mise en œuvre consista à tenter de taxer, durant cinq ans, les corailleurs qui fréquentaient le sud de l'île – « les mers de Figari » – pour construire trois forts sur les points sensibles du

41 Antoine-Marie Graziani, « La Corse, un espace civilisé ? La Corse vue de Gênes », dans Reto Furter, Anne-Lise Head-König, Luigi Lorenzetti et Jon Mathieu (dir.), *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, n° 17, « Terres hautes-terres basses : disparités » / « Hochland-Tiefland : Disparitäten », 2012, p. 183-197.

42 Antoine-Marie Graziani, « "Domaines coloniaux", industrie sécuritaire et système fiscal en Corse », art. cit., p. 503-504.

43 Sur le *Magistrato delle seminiere e delle fabriche delli torri* – le nom révèle la continuité de la politique génoise qui mêle défense des populations et mise en valeur des territoires – créé par la loi du 27 novembre 1571, voir Antoine-Marie Graziani, *Les Tours littorales*, op. cit., p. 20 sq.

littoral, qui correspondent aussi à des zones peuplées ou dépeuplées : Figari, Tizzano et Campomoro. Cette tentative n'aboutit qu'à la construction d'un fort provisoire à Figari ; celle du fort de Tizzano fut à peine entamée. Le chantier fut abandonné lorsque le capitaine corse chargé de la construction, Pier'Andrea de Casta, fut appelé pour combattre dans les rangs des troupes des nouveaux nobles engagés dans la guerre civile génoise (1575-1576)⁴⁴. Autre solution, employée en 1579 : les communautés des *pievi* de Cinarca et d'Appietto passent un accord avec des entrepreneurs privés, les Ajacciens Giovan Gieronimo Ponte et Battista et Lazaro Sorba, pour la construction de trois tours à Capigliolo, Palmentaggio (Ancona) et Pelusella, en échange de droits à percevoir sur les agriculteurs, les bergers et spécialement les forains. Par la suite, et à plusieurs reprises, les représentants des populations cherchèrent à revenir sur ce texte dans lequel ils avaient engagé les générations futures⁴⁵.

L'IMPACT SUR LA FISCALITÉ

La construction d'un système défensif au cours du XVI^e siècle et des deux premières décennies du XVII^e révèle parfaitement les disparités démographiques et économiques qui existaient sur le territoire insulaire. À l'analyse, il apparaît évident, par exemple, que les fractions de l'île les plus peuplées sont aussi celles qui furent le plus rapidement dotées de bâtiments défensifs : les communautés du cap Corse furent ainsi les premières à construire des tours directement sur leurs marines, comme Centuri dès 1517⁴⁶. Autour de 1560, un droit portant sur la mise en tonneaux du vin permit de compléter le dispositif par l'édification de tours dans des zones stratégiques éloignées des communautés : ainsi à Agnello au nord de Rogliano, sur un des îlots de Finocchiarola et sur le cap Sacru⁴⁷. Enfin, une unique tourelle d'« utilité publique⁴⁸ » fut réalisée au début du XVII^e siècle avec la participation financière de toutes les communautés du cap Corse, mais elle fut ajoutée sans avoir fait l'objet d'une demande de la part des autorités génoises.

44 *Ibid.*, p. 28 sq.

45 *Ibid.*, p. 68 sq.

46 La communauté de Centuri réclame à l'Office de Saint-Georges la construction d'une tour à l'entrée du port « pour la défense des barques et des navires ». Une première licence lui est concédée le 3 septembre 1517 (ASG, BSG, liasse 607/2357, f. 50v^o-51v^o, lettre de l'Office de Saint-Georges au gouverneur de la Corse. Cf. ASG, CSG, liasse 65, 3 septembre 1517). Une nouvelle licence est demandée par la communauté pour la construction d'une tour par l'entremise de son représentant Constantino de Centuri. Le commissaire du cap Corse, Pietro de Novaria, fait état de la construction en 1520-1521 (ASG, CSG, liasse 65, 10 septembre 1520, lettre du commissaire Pietro de Novaria).

47 AD Corse du Sud, 1 FG 41, pièce 8, 1562, et 1 FG 49, pièce 11, 1562 (cf. Antoine-Marie Graziani, *Les Tours littorales*, op. cit., p. 15).

48 *Ibid.*, p. 90.

En fait, après la réalisation d'un programme général de défense des côtes insulaires (*Distinzione delle torri*) – mis en place à partir d'une navigation effectuée tout autour de l'île par deux commissaires, Cristofaro Fornari et Francesco di Negro en juin 1573⁴⁹ –, les représentants des secteurs où devaient être construits les édifices furent réunis par les officiers génois au cours des décennies suivantes, afin de fixer les moyens par lesquels les populations pourraient régler la facture. Dans la majorité des cas des avances remboursables sur l'impôt furent concédées par les autorités, mais certains de ces édifices firent l'objet de plusieurs tours de table successifs avant d'être bâtis.

34

Si l'on considère les *pievi* de l'intérieur de l'île, on est frappé par leur disparité dans le domaine fiscal. Le premier impôt, prélevé dès 1453, la *taglia vecchia*, était totalement inégalitaire puisqu'il frappait de manière homogène le pauvre et le riche. Mais au cours des XVI^e et XVII^e siècles, l'impôt créa également, sous couvert de vagues considérations sécuritaires, des écarts de traitement d'une micro-région à une autre. En effet, à la *taglia vecchia* et au *donativo* – un don gratuit prévu à la fin du XVI^e siècle pour être levé pendant quatre années et qui est finalement devenu pérenne – s'ajoutèrent des taxes additionnelles appelées *aggiunti* ou *sopra più*. Ces dernières sont à classer dans deux groupes distincts : le premier correspond aux taxes payées par toutes les communautés, pour l'envoi d'ambassades à Gênes, l'entretien des vicaires, la gestion de l'hôpital, etc. ; le second regroupe les contributions qui varient selon les communautés. Si l'on observe les taxes additionnelles réglées par les communautés des juridictions de Corte, Aleria et Bastia, elles représentent en moyenne 32 % de l'imposition directe en 1582 : de 22 % pour la *pieve* d'Ampugnani à 50 % pour celle de Verde⁵⁰. Mais si la sécurité avait été la raison première de ces taxes, les *pievi* côtières, généralement les plus riches, mais aussi celles les plus exposées aux exactions des Turcs, auraient été les plus touchées par l'impôt. Il n'en fut rien : ainsi, un chef de famille de la *pieve* littorale de Casinca payait, en 1650, 2 livres et 9 soldi de *taglia generale*, contre 3 livres dans la *pieve* de Talcini, 3 livres et 8 denari dans la *pieve* de Giovellina et même 3 livres et 4 soldi dans la *pieve* de montagne par excellence, le Niolo – toutes trois *pievi* de la juridiction de Corte. En général, les *pievi* littorales, où l'agriculture est ancienne et qui ont pu payer leurs tours directement de leurs deniers, comme la Casinca, la Marana ou Orto, la *pieve* de Bastia, paient bien moins que celles de l'intérieur ou que les *pievi*

49 Dans Antoine-Marie Graziani, *Les Tours littorales*, op. cit., p. 21-23.

50 Mais l'imposition varia à l'intérieur même de la *pieve* de Verde où les contribuables payaient, en 1582, 4 livres, 4 soldi, 6 denari soit 1 livre de *taglia vecchia*, 1 de *donativo*, 2 soldi pour les ambassades, 5 soldi et 6 denari de garde ordinaire, 9 soldi pour l'entretien et la garde de la tour de Bravone et 8 soldi de celle d'Alistro ; les habitants de Pietra et Monticchio, exemptés de l'entretien et de la garde de la tour de Bravone, ne payaient que 3 livres, 2 soldi et 6 denari ; ceux de Tox et de Campi, exemptés des paiements des deux tours, 2 livres, 15 soldi et 6 denari.

littorales où l'on a effectué d'importants défrichements dans le deuxième quart du xvii^e siècle⁵¹.

Les descentes turques en Corse ont donc eu un impact à la fois démographique, économique, sociétal et fiscal. La ponction effectuée par les razzias ne doit pas être sous-estimée, particulièrement au cours du xvi^e siècle, et ce même si elle perdit de son importance à partir de 1620⁵². Elle n'est par ailleurs pas la seule raison de la désertification de certaines zones de l'île : le poids des guerres au xv^e siècle et surtout au milieu du xvi^e siècle est considérable, mais Gênes laisse partir plusieurs centaines de Corses, protagonistes des conflits, au lendemain des guerres du xvi^e siècle, vers Venise, Rome et la France, justement pour ne pas conserver sur place des adversaires en nombre. Au moins 3 000 insulaires sont constamment employés par différentes puissances au cours des décennies suivantes. Cette situation fut dénoncée par nombre d'officiers génois en poste, comme le futur doge Giorgio Centurione en 1615. Par ailleurs, nombre de ces soldats sont d'anciens bandits, du fait d'une pratique particulière de l'*indulto generale* qu'on trouve notamment employé en 1625 et 1672 lors des guerres avec la Savoie et en 1684, lors du bombardement français de Gênes⁵³.

La construction de tours crée en outre d'importantes disparités au sein des populations insulaires. Les communautés qui ont, comme celles du cap Corse, des liquidités provenant de leur commerce du vin, peuvent se payer elles-mêmes la construction d'édifices de défense en passant directement des contrats avec des maîtres maçons. À l'autre bout, celles qui se trouvent isolées et sans revenu suffisant pour édifier leurs tours ou, comme la juridiction de Vico nouvellement créée en 1660, pour construire le palais de son commissaire, sont amenées à emprunter et se voient taxer de manière considérable. Ces disparités révèlent surtout la sous-administration d'une île amenée à faire appel à des constructeurs privés, à des concessionnaires ou à des seigneurs faute d'avoir un esprit public suffisant ou une flotte susceptible de pouvoir concurrencer les petites flottes barbaresques.

51 2 lires, 7 soldi en Marana, 3 lires dans la *pieve* d'Orto contre 3 lires et 5 soldi pour la *pieve* de Castello, 3 lires et 8 soldi pour celle de Coasina, et même de 4 lires à 4 lires et 2 soldi pour celle de Verde, qui ont à entretenir les soldats de Corte et ceux d'Aleria, ou participer aux frais des défrichements.

52 ASG, fonds Corsica, liasse 1326, 1667, 122^e feu de Morsiglia, famille Giordani, Teodoro, 20 ans, esclave en Algérie ; cf. Antoine-Marie Graziani, « L'image de l'enfant... », art. cit., p. 714.

53 Antoine-Marie Graziani, *La Violence dans les campagnes corses du xvi^e au xviii^e siècle*, Ajaccio, A. Piazzola, 2011, p. 145-148.

